

Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une protection du capital à l'échéance⁽¹⁾. Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « Actions »

- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'échéance.
- **Eligibilité :** Comptes titres dans le cadre d'une offre au public dispensée de prospectus, contrat d'assurance vie et de capitalisation.
- Code ISIN : XS2525905100

Le produit est émis par Credit Suisse AG⁽¹⁾, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Emetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des Titres dans des contrat d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1)La protection du capital à l'échéance s'entend hors frais applicables au cadre d'investissement, ni prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Emetteur.

(2)Notations de l'émetteur : Standard & Poor's A-, Moody's A3 et Fitch BBB+ au 05/01/2022. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

SL – ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023

SL – ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et une protection en capital à l'échéance, et proposant aux investisseurs de s'adosser à la performance d'un panier équi-pondéré (calculé hors dividendes) composé des actions suivantes : BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies (1). Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de ce panier d'actions équi-pondéré (net de dividendes).

De l'année 1 à 9, en date d'observation annuelle, si le niveau du panier équi-pondéré est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial⁽¹⁾, le Capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 6,50% par année écoulée⁽²⁾.

En acceptant de limiter leurs gains à 6,50% par année écoulée, à l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement anticipé et dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Emetteur), les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du capital initial⁽²⁾.

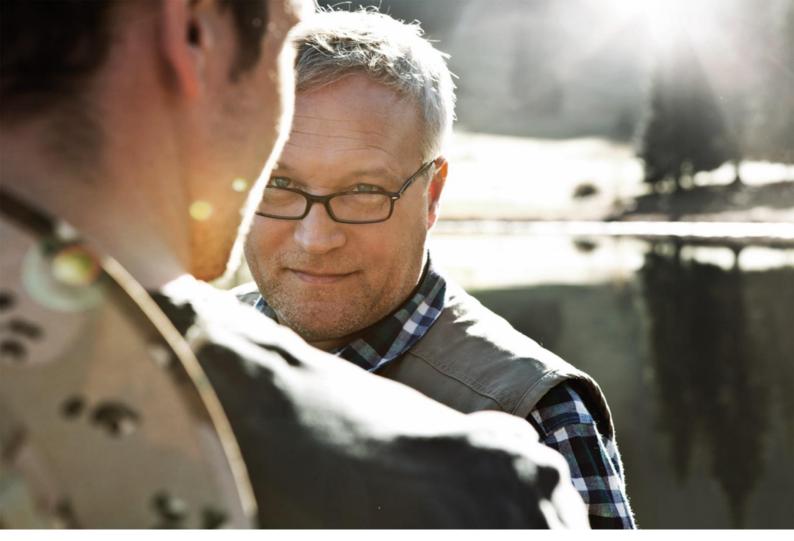
Points clés

- Un mécanisme de remboursement anticipé du capital⁽²⁾
 activable automatiquement de l'année 1 à 9, si le panier équipondéré clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau
 de Référence Initial⁽¹⁾ à l'une des dates d'observation.
- Un gain de 6,50%⁽²⁾ par année écoulée en cas de remboursement anticipé ou si le panier équi-pondéré clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial⁽¹⁾, en date d'observation finale.
- Un remboursement du capital à l'échéance dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur).

Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de « SL - ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 », soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux Rendement (TRA) sont bruts, sans prise en compte des frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Ces Taux de Rendement Annualisés rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1000 euros le 31/03/2023 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/04/2033). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale

(1) Pour le détail de la détermination du « niveau » et du « Niveau de référence initial » du panier équi-pondéré, voir en page 3.

⁽²⁾ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de « SL – ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 ». Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement du produit

Détermination du Niveau du panier équi-pondéré

Le panier équi-pondéré est composé des actions BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique (de 20%) dans le calcul du niveau du panier équi-pondéré.

Le niveau du panier équi-pondéré à une date déterminée correspond à la somme pondérée du niveau de chacune des actions. Le niveau d'une action correspond à son cours divisé par son cours de clôture observé à la Date d'observation initiale (le 31 mars 2023) et est exprimée en pourcentage. Le Niveau de référence initial du panier équi-pondéré est donc égal à 100% à la Date d'observation initiale (le 31 mars 2023).

Mécanisme automatique de remboursement anticipé⁽¹⁾

De l'année 1 à 9, en date d'observation annuelle⁽²⁾, si le panier équi-pondéré clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial

un gain de 6,50% par année écoulée⁽¹⁾ ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 4,97%⁽³⁾

Sinon, le produit continue.

- (1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de « SL ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 ». Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (2) Dates d'observation annuelle : veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8.
- (3) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont bruts, sans prise en compte des frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuels de ce produit et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller Swiss Life.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

En date d'observation finale (le 31 mars 2033), si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé :

Cas favorable

si le panier équi-pondéré clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit le 7 avril 2033 :

L'intégralité du capital initial

un gain de 6,50% par année écoulée⁽¹⁾ (soit 165%) ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 4,20%⁽²⁾

Cas défavorable

Sinon, si le panier équi-pondéré clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit le 7 avril 2033 :

L'intégralité du capital initial⁽¹⁾

ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 0%⁽²⁾

- (1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de « SL ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 ». Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (2) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont bruts, sans prise en compte des frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuels de ce produit et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller Swiss Life.



Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des performances futures de l'Indice, des résultats futurs du produit, et ne sauraient en aucune manière considérées comme une offre commerciale.

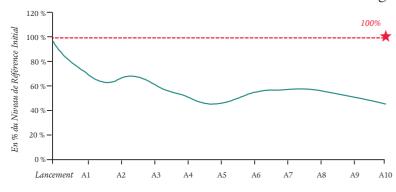
Evolution du panier équi-pondéré

Seuil d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé et de versement du gain à l'échéance (100 % du Niveau de Référence Initial)

* Remboursement final

Fin de vie du titre de créance

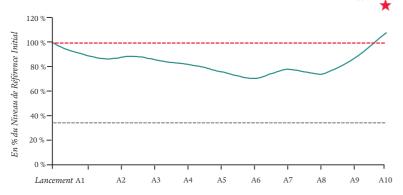
Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme



À l'issue des années 1 à 9, le panier équi-pondéré clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.

À l'échéance des 10 ans, en date d'observation finale, le panier équi-pondéré clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial (soit -50%). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité de son Capital Initial, soit 100% du Capital Initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 0% contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de -6,68% en cas d'investissement direct dans le panier équi-pondéré (hors dividendes).

Scénario médian: Marché haussier à long terme

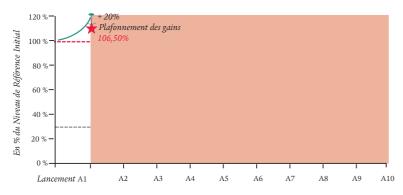


À l'issue des années 1 à 9, le panier équi-pondéré clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.

À l'échéance des 10 ans, le panier équi-pondéré clôture à un niveau supérieur à son Niveau de Référence Initial (soit 105%). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité de son Capital Initial majorée d'un gain de 6,50% par année écoulée, soit 165% du Capital Initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 4,20% contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽²⁾ de 0,49% en cas d'investissement direct dans le panier équi-pondéré (hors dividendes)

Scénario favorable: Marché haussier à court terme



À l'issue de l'année 1, le panier équi-pondéré clôture à un niveau supérieur à son Niveau de Référence Initial (soit +20% par rapport à son Niveau Initial). Par conséquent, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité de son Capital Initial majorée d'un gain de 6,50% au titre de l'année écoulée, soit 106,50% du Capital Initial⁽¹⁾.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 4,97% contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽²⁾ de 19,47% en cas d'investissement direct dans le panier équi-pondéré (hors dividendes), du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Source : Credit Suisse

- (1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de « SL ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 ». Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (2) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont bruts, sans prise en compte des frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Pour plus d'informations sur le calcul des taux de rendement annuels de ce produit et sur les différents frais applicables à votre contrat d'assurance, merci de vous rapprocher de votre conseiller Swiss Life.



Avantages et inconvénients

Avantages

- Si à l'une des dates d'observation, de l'année 1 à 9, le niveau du panier équi-pondéré est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son capital par anticipation⁽¹⁾.
- En cas d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé ou si, en date d'observation finale, le niveau du panier équi-pondéré est supérieur ou égal à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit un gain de 6,50% par année écoulée⁽¹⁾.
- A l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement anticipé et dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur), l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽¹⁾.
- Inconvénients

Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant du Capital Initialement investi. En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé), l'investisseur peut subir une perte en capital. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.

- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit au 31/03/2023 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le panier équi-pondéré.
- Le gain annuel étant plafonné à 6,50% par année écoulée⁽¹⁾, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse du panier équi-pondéré du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

⁽¹⁾ Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de « SL – ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 ». Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions BNP Paribas, Stellantis, Engie, Orange et TotalEnergies, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Facteurs de risques

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis.

Veuillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risques liés aux titres indexés sur un panier de sousjacents applicables

La performance négative d'un seul composant du Panier peut l'emporter sur la performance positive d'un ou plusieurs autres composants du Panier. Même en cas de performance positive d'un ou plusieurs composants du panier, la performance globale du panier peut être négative si la performance d'un ou plusieurs autres composants est négative dans une plus grande mesure, en fonction des modalités des Titres concernés ce qui peut avoir un effet négatif significatif sur la performance du Panier et donc un effet négatif significatif sur la valeur des Titres dont le Sous-Jacent Applicable est un Panier.

Risque de crédit

En cas d'insolvabilité de l'Emetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Risque de taux

Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité

Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'inflation

Le rendement réel du produit est réduit par l'inflation. Plus le niveau de l'inflation est élevé, plus le rendement réel du produit en sera négativement impacté.

Risque de conflits d'intérêts potentiels

L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable"

Principales caractéristiques financières

Туре

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur).

Émetteur

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P: A-, Moody's: A3, Fitch: BBB+ au 05/01/2023). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code ISIN

XS2525905100

Offre au public donnant lieu à la publication d'une Prospectus Non

Agent de calcul

Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts

Droit applicable

Droit anglais

Règlement/Livraison

Euroclear France

Éligibilité

Comptes titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Prix d'émission

100% de la Valeur Nominale

Devise / Valeur Nominale

Euro / 1000 Euros

Montant minimum de souscription

100 000 EUR en compte Titres. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas

Cotation

Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Montant d'Emission

45 000 000 EUR (La taille de cette émission de Titres n'implique en aucune manière l'expression de l'émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).

Périodicité de valorisation

Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.

Marché secondaire

Crédit Suisse Bank (Europe) peut, mais ne doit pas nécessairement tenir un marché pour les titres. Tout prix acheteur ou vendeur des Titres sera défini par l'Emetteur ou Credit Suisse International (le cas échéant). Sous réserve de conditions de marché normales, l'écart entre les prix acheteur/vendeur ne dépassera pas 1%. Aucune garantie ne peut être fournie quant à l'évolution ou à la liquidité de tout marché secondaire pour les titres.

Double valorisation

Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.

Sous-jacent

Panier équi-pondéré composé des actions (dividendes non réinvestis) suivantes : BNP Paribas (Bloomberg : BNP FP Equity), Stellantis (Bloomberg : STLA IM Equity) – Borsa Italiana, Engie (Bloomberg : ENGI FP Equity), Orange SA (Bloomberg : ORA FP Equity) et TotalEnergies (Bloomberg : TTE FP Equity)

Commission de souscription/rachat

Néant

Commission de distribution

Crédit Suisse Bank (Europe) paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,00% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement placés par ces distributeurs.

Date d'émission

31/03/2023

Date d'observation initiale

31/03/2023

Date d'observation finale

31/03/2033

Date d'échéance

07/04/2033

Dates d'observation

 $\frac{01/04/2024;31/03/2025;31/03/2026;31/03/2027;31/03/2028;}{02/04/2029;01/04/2030;31/03/2031;31/03/2032;31/03/2033}$

Date de remboursement anticipé

 $08/04/2024\,;\,07/04/2025\,;\,09/04/2026\,;\,07/04/2027\,;\,07/04/2028\,;\\09/04/2029\,;\,08/04/2030\,;\,07/04/2031\,;\,07/04/2032\,;\,07/04/2033$

SL – ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 est un instrument de diversification et n'est pas destiné à constituer la totalité d'un portefeuille financier.

Avertissement

Cadre de distribution : le produit « SL – ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§4) du Règlement n° 2017/1129 (« Règlement Prospectus ») et ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1, et D. 411-4 du code monétaire et financier.

L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. L'acheteur du produit « SL -ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit « SL - ATHÉNA PRIVILÈGE PANIER EQUIPONDÉRÉ MARS 2023 » a été élaboré pour un horizon d'investissement de 10 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Le Prospectus de base relatif à l'émission et à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres décrits dans cette communication à caractère promotionnel est composé du Document d'enregistrement approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 10 juin 2022, et complété par un supplément en date du <u>9 août 2022</u>, du <u>17 novembre 2022</u> et du <u>2 décembre 2022</u>, ainsi que la

Note relative aux valeurs mobilières approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en date du 7 juillet 2022. Le Document d'enregistrement et la Note relative aux valeurs mobilières (et leurs suppléments) sont respectivement disponibles sur

 $\frac{https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html$

https://derivative.creditsuisse.com/ux/gb/en/prospectuses/prospectuses/prospectuses/prospectus/trps. L'approbation du Prospectus par la CSSF ne constitue pas un avis favorable sur le produit. Par ailleurs, les investisseurs sont invités à lire la documentation juridique du produit (à savoir le Prospectus de base et les Conditions définitives qui sont disponibles sur https://derivative.credit-suisse.com/fr) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://derivative.credit-suisse.com/fx/fr/en où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe) SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Credit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe), Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe), Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Centrale Européenne et supervisé par la Banque d'Espagne sous le n°0243, par la Comision Nacional del Mercado de Valores pour la fourniture de services d'investissements, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transIndice sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transIndices « offshore » (« Offshore transIndices ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d' « Offshore transIndices » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.



Nous permettons à chacun de vivre selon ses propres choix.

Placement

SwissLife Banque Privée
Siège social
7, place Vendôme
75001 Paris
SA au capital social
de 37 902 080 €
B 382 490 001 RCS Paris
Code d'établissement
bancaire N°11 238 Q
Code APE 6419 Z
TVA intracommunautaire:
FR763824900001
www.swisslifebanque.fr